

REMÉDIER AUX INÉGALITÉS

**Au cœur du Programme de développement pour l'après-2015 :
réaliser l'avenir que nous voulons pour tous et toutes**

Consultation thématique mondiale

S'ATTAQUER AUX RACINES : RÉINTÉGRER LES DROITS HUMAINS ET L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT POUR L'APRÈS-2015

Par Mayra Moro-Coco et Natalie Raaber, avec la participation d'Ana Ines Abelenda, Alejandra Scampini, Lydia Alpízar, Cindy Clark et Anne Schoenstein

L'Association pour les droits de la femme
et le développement (l'AWID)

Octobre 2012

AVERTISSEMENT : Les constats, interprétations et conclusions présentés dans ce document sont ceux des auteurs et ne correspondent pas nécessairement aux politiques ni aux opinions de l'ONU Femmes, de l'UNICEF ni des Nations Unies.

Résumé

Ce document vise à contribuer aux débats sur les causes fondamentales des inégalités – notamment de l’inégalité des genres – à l’intérieur du processus de développement post-2015. On examinera les lacunes des politiques et des pratiques antérieures de développement, ainsi que les répercussions de ces lacunes sur le programme de développement pour l’après-2015. Ce nouveau cadre de développement doit s’articuler autour d’une perspective genrée, intégrée et systématique, et d’un engagement politique résolu à protéger les droits des femmes. Plutôt que de se précipiter à discuter d’objectifs, on propose une réflexion approfondie sur certains aspects essentiels afin d’asseoir le cadre post-2015 dans les objectifs des instruments et ententes de droits humains existants. En guise de contribution initiale, l’AWID offre quelques recommandations que nous estimons cruciales pour envisager un développement à long terme, durable, inclusif et juste pour toutes et pour tous.

Notices biographiques

Mayra Moro-Coco est féministe, diplômée de science politique auprès de l’Université de Montréal (Canada), où elle a obtenu son doctorat, et diplômée de relations internationales auprès de l’Université autonome de Madrid, où elle a obtenu son master. À titre de chercheuse, d’activiste féministe et de consultante auprès d’ONG internationales et à l’ONU, sa carrière s’est dessinée autour des thèmes des droits humains des femmes ; des femmes et du conflit ; du genre et du développement ; de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ; de la violence à l’encontre des femmes. Ses articles ont paru dans plusieurs revues universitaires et elle a enseigné en anglais, français et en espagnol. Madame Moro-Coco est actuellement responsable des politiques et du plaidoyer en matière de développement à l’AWID.

Natalie Raaber est féministe, chercheuse, analyste de politiques et activiste des droits humains. Dans son poste actuel à l’Association pour les droits de la femme et le développement (l’AWID), elle s’est consacrée au développement d’un programme de recherche axé sur 1) les analyses féministes de la crise financière et économique ; 2) des stratégies, visions et approches

alternatives en matière de développement et d'économie. Madame Raaber est diplômée de philosophie et de politique publique auprès de la London School of Economics and Political Science où elle a obtenu son M.Sc. Elle vit actuellement à New York.

Table des matières

I. Introduction	5
II. Lacunes du modèle de développement actuel en matière d'égalité des genres et de droits des femmes : examen de deux cas.....	6
a. Failles des réponses politiques gouvernementales à la crise : perspective féministe	7
b. Les problèmes de la coopération au développement jusqu'à présent et le succès limité de la coopération sur l'égalité des genres, les organisations de droits des femmes et les programmes en matière de droits des femmes	11
III. Considérations genrées pour un programme de l'après-2015 : transformer le modèle de développement dominant et s'attaquer aux racines des inégalités	14
Bibliographie	21
Notes	24

I. Introduction

« Nous ne pouvons plus ignorer la nécessité de profondément changer sans plus attendre les modèles de production, de consommation et d'organisation de la vie. Les propositions féministes pour une économie centrée sur le respect de la vie, la coopération, la complémentarité, la réciprocité et la solidarité... ne sont pas que des propositions par les femmes pour les femmes, mais des propositions par des femmes pour des pays, pour toute l'humanité. » – Magdalena León T. (León T., 2008, *traduction libre*).

L'élaboration d'un programme de développement post-2015 a lieu à un moment où les failles du modèle de développement dominant patriarcal-néolibéral actuel sont visibles et largement admises. Les organisations de droits des femmes revendiquent depuis longtemps l'adoption d'un paradigme inclusif, durable et équitable ; qui reconnaisse et valorise le travail reproductif et les pratiques soignantes ; qui respecte, protège et réalise les droits de toutes et de tous (Schoenstein et Alemany, 2011). Bien qu'il ne puisse exister un unique modèle de développement idéal, étant donné la diversité des réalités locales, certains principes fondamentaux ancrés dans les droits humains servent d'excellent point de départ à tout modèle de développement.

Comme l'indiquait l'appel à contributions de l'UNICEF et d'ONU Femmes, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) « n'ont pas réussi à intégrer adéquatement tous les principes énoncés dans la Déclaration du millénaire, notamment quant aux droits humains et à l'égalité ainsi qu'à l'inégalité des genres. Qui plus est, l'accent mis par les OMD sur les moyennes et le progrès aux niveaux national et mondial peut cacher le progrès beaucoup plus lent ou même les disparités à l'intérieur même des nations et au sein des populations. Aborder les inégalités est un impératif moral du point de vue des droits humains. » (UNICEF et ONU Femmes, 2012, p. 2, *traduction libre*).

Aucun aspect du développement n'est neutre en matière de genre, donc tout cadre de développement post-2015 doit systématiquement comprendre une perspective genrée et un engagement politique résolu à l'égard des droits des femmes et de l'égalité des genres. En

même temps, il sera crucial d'apporter d'importants changements structureaux au nouveau programme de développement si l'objectif est de remédier aux inégalités de toutes sortes.

Le présent document tente de tirer des leçons des processus antérieurs d'élaboration des politiques en matière de développement. Il s'appuie notamment sur l'examen de deux cas : l'impact sur les femmes des réponses en matière de politiques à la crise financière de 2008, et le succès seulement limité qu'a eu la coopération au développement jusqu'ici en matière d'égalité des genres et de droits des femmes. Le document présentera ensuite ses recommandations pour un programme de développement post-2015 qui s'attaque aux racines des inégalités.

II. Lacunes du modèle de développement actuel en matière d'égalité des genres et de droits des femmes : examen de deux cas

Les raisons historiques pour les instabilités menant aux crises, telle la récente crise financière et économique, sont souvent ignorées. Mais des crises récurrentes témoignent manifestement des limites du modèle de développement dominant. Cependant, des réflexions critiques sur le modèle sont largement absentes de la discussion entourant autant les réponses à la crise que l'élaboration officielle de l'après-2015. Ces deux processus ont pourtant des conséquences de grande ampleur sur la capacité future des individus et des collectivités à bénéficier de droits humains ainsi que sur la viabilité de la planète.

Il n'est pas possible d'appréhender les crises économiques et financières sans tenir aussi compte des crises alimentaire, du carburant, de l'eau, environnementale-climatique, des droits humains et des pratiques soignantes. Ces crises entrelacées sont partie intégrante d'un modèle de développement qui perçoit la croissance économique comme autant la raison d'être que l'objectif ultime du développement. Et ce, en dépit d'évidence que la croissance à elle seule n'est pas garante de justice sociale et que la poursuite de la croissance mène le plus souvent à une vaste dégradation environnementale. « Il n'existe pas de corrélation entre les indicateurs économiques et ceux du bien-être social » (Bissio, 2012, p. 4).

Les exemples susmentionnés illustrent la capacité limitée du modèle de développement dominant et des politiques y étant liées à faire avancer la cause de l'égalité des genres et de la justice en matière de genre. Ces expériences soulignent l'importance de bien comprendre et de mettre en question l'idéologie au cœur des prochains cadres de développement mondiaux, tout en offrant une meilleure compréhension des enjeux essentiels pour pouvoir mieux aborder l'égalité des genres dans l'après-2015.

a. Failles des réponses politiques gouvernementales à la crise : perspective féministe

Selon la recherche coordonnée par l'AWID de 2009 à 2011, les gouvernements ont répondu à la crise financière et économique comme s'il s'agissait d'une anomalie ou d'un événement isolé, plutôt que de voir la crise comme le résultat d'un vaste problème systémique. Les réponses des gouvernements ont, dans l'ensemble, fonctionnés en ce sens qu'elles ont permis d'éviter la dépression qui se dessinait devant nous, dépression qui aurait pu être aussi grave que celle des années 1930. Cela dit, la croissance économique a maintenant repris dans la plupart des pays, bien qu'elle ne demeure que nettement plus lente à en juger par les produits intérieurs bruts (PIB). La situation est cependant tout à fait autre si l'on pose notre regard au-delà de l'ensemble pour examiner l'impact social et distributionnel de la crise.

Ce sont les communautés les plus exclues et discriminées du monde qui ont été les plus touchées par la crise financière et économique de 2008. Ces communautés continuent de porter le poids des conséquences de la crise et l'impact des réponses limitées des gouvernements ainsi que des mesures d'austérité.ⁱ L'insécurité s'est vue intensifiée, les filets de sécurité sociale détruits ou affaiblis et le taux de chômage augmenté considérablement, aggravant ainsi la crise du travail décent, qui touche particulièrement les jeunes et les immigrants.ⁱⁱ Par conséquent, l'inégalité (qui grandissait déjà) s'est accrue au sein des pays et entre les paysⁱⁱⁱ dans un contexte de crise historique persistante et d'insécurité pour de nombreux pays et communautés.

Nous identifierons maintenant les grandes failles dans les réponses ayant contribué à la situation actuelle et, ce faisant, nous aborderons les déficiences d'un modèle de développement axé sur la croissance, les profits privés et l'efficacité.

Le recours des pays aux politiques monétaires et financières en réponse aux crises a, en partie, renforcé les impacts disproportionnellement négatifs sur les droits des femmes (ESCR-NET et coll.). Les orientations des politiques macroéconomiques ont un grand impact sur le type de politiques de développement qu'un pays pourra adopter et sur la redistribution en résultant. S'il est vrai qu'une politique macroéconomique rigoureuse peut favoriser certains groupes et secteurs, elle peut toutefois être néfaste pour d'autres, comme pour les secteurs industriels, les employés, les personnes pauvres, qui ne bénéficient souvent pas des taux de croissance plus élevés, de création d'emploi ni d'investissements publics dans les services essentiels (Waeyenberge et coll., 2010). Pourtant, stabiliser les marchés et amener le retour de la croissance économique (sans se soucier d'une distribution équitable) était la priorité de la plupart des gouvernements. Ceux-ci ont donc recapitalisé les banques et injecté des fonds dans le secteur privé afin de stabiliser les marchés financiers et d'apaiser les craintes des investisseurs internationaux. En sauvant les institutions financières défaillantes (plutôt que de se centrer sur garantir les droits humains de la population), les priorités d'intervention ont entraîné le retour au statu quo.

L'Organisation internationale du Travail a indiqué que les mesures de stimulation mises en œuvre jusqu'en 2009 avaient traité de manière insuffisante les questions de l'emploi et de la protection sociale (OIT, 2009). Si dans certains cas les mesures de relance budgétaires ont favorisé la création d'emplois, elles n'ont toutefois pas tenu compte des incidences sexospécifiques de la crise, ce qui n'a fait qu'aggraver l'exclusion des groupes marginalisés.^{iv} Par exemple, certaines mesures de stimulation prévues dans la région du Pacifique comportaient des projets de développement d'infrastructure. Or, puisque les femmes tendent à être sous-représentées dans ce secteur, elles n'ont pas été avantagées par ces mesures (Sumeo, 2009).

Les réponses des institutions financières internationales ont aggravé la crise pour bon nombre de pays en développement : les conditions qu'elles ont imposées sur les prêts ont réduit l'autonomie des pays en matière d'élaboration de politiques. Bien que les pays du G20 se soient engagés à renouveler et amplifier le Fonds monétaire international (FMI), les prêts de

crise du FMI exigent des pays récipiendaires l'adoption de restrictions budgétaires dans le secteur public, la réduction des déficits budgétaires et l'augmentation des taux d'intérêt (« groups antipauvreté... »). Récemment, les mesures d'austérités recommandées par le FMI ont été mises en œuvre en Europe.^v Ces conditions ignorent et limitent la capacité des pays à satisfaire leurs engagements en matière de droits humains, au profit de faibles taux d'inflation et d'une croissance stable (Balakrishnan et Heintz, 2010). Les conditionnalités imposées sur les pays en développement restreignent davantage la marge d'élaboration des politiques et empêchent les états d'offrir de meilleurs services sociaux. Ces mesures ont des impacts négatifs sur autant les femmes que les hommes pauvres ; cependant, étant donné le rôle sexospécifique des femmes dans le maintien des communautés et des familles, les femmes sont celles qui sont les plus sévèrement touchées. Des restrictions budgétaires en matière de santé, d'éducation et sur d'autres services essentiels se traduisent par un plus lourd fardeau de travail non rémunéré sur les femmes. Qui plus est, les femmes sont souvent parmi les premières à perdre leur emploi quand la fonction publique réduit ses effectifs. Enfin, les frais d'utilisation associés à bon nombre de conditionnalités restreignent l'accès des femmes et des filles aux services (Gender Action, 2009).

Les réponses des gouvernements centrées sur les solutions à court terme à l'intérieur d'un cadre néolibéral ne font rien pour prévenir le risque que surviennent d'autres crises semblables ou même plus graves. En fait, la plus grande partie du monde en développement est en crise depuis des décennies et demeure dans un état de crise perpétuel. Jayati Ghosh fait remarquer à juste titre que les trois aspects primaires de la récente crise du capitalisme international n'ont pas été traités :

« le déséquilibre entre le secteur financier et la vraie économie ; les déséquilibres macroéconomiques entre les principaux acteurs de l'économie internationale ; et le déséquilibre écologique qui viendra nécessairement limiter la croissance future, non seulement à cause du changement climatique, mais aussi à cause d'autres problèmes environnementaux et de la demande d'énergie » (Ghosh, 2010, *traduction libre*).

Au lieu de se pencher sur les racines de la crise, les réponses ont porté sur la recapitalisation des banques et du secteur privé. Parallèlement, les multinationales, notamment les secteurs financiers, ont joui d'exorbitants profits et de salaires de cadres, en dépit de violations

soutenues aux droits humains.^{vi}

Les mesures d'austérité adoptées à certains endroits ont affaibli les mesures de stimulation déjà faibles et leur mise en œuvre a déjà maintenant ou aura des incidences sexospécifiques.

L'Europe de l'Ouest et les États-Unis, par exemple, ont restreint les effectifs de leur fonction publique (un secteur où les femmes sont souvent majoritaires) et mis en œuvre des restrictions budgétaires dans le secteur des services sociaux. Le gouvernement espagnol vient d'annoncer, malgré un taux de chômage élevé (au-dessus de 50% chez les jeunes), une autre ronde de restrictions budgétaires visant à réduire le déficit budgétaire du gouvernement central de 80 millions de dollars américains sur deux ans et demi (BBC, 2012). Les femmes et les filles tendent à remédier à ces restrictions avec leurs propres temps et travail (non rémunéré) qui s'ajoute à la lourde charge de travail (rémunéré et non rémunéré) qu'elles portent déjà. Ainsi, les mesures d'austérité partout en Europe et aux États-Unis ont exacerbé les inégalités de sorte qu'elles ont atteint des niveaux sans précédent depuis les guerres mondiales au XX^e siècle. De telles mesures touchent particulièrement les populations qui font déjà l'objet de discrimination et d'exclusion, telles que les travailleurs migrants, les personnes LGBTI, les jeunes et, bien sûr, les femmes.

Toutes les questions susmentionnées, qui reflètent les dimensions-clés des réponses du gouvernement à la crise financière, s'inscrivent dans la tendance historique plus large qui a commencé voilà plus de trois décennies : le néolibéralisme dans les politiques économiques. Comme le fait remarquer la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), afin de comprendre les causes de l'inégalité grandissante :

« Dans beaucoup de pays, la libéralisation du commerce est allée de pair avec une déréglementation du système financier intérieur et une libéralisation du compte de capital, qui ont entraîné une expansion rapide des flux internationaux de capitaux...la précédente conception plus interventionniste de la politique publique, fortement axée sur la réduction d'un chômage élevé et des inégalités de revenu, a été abandonnée » (CNUCED, 2012, pp. X-XI).

De toute évidence, une perspective critique sur les politiques néolibérales et des approches alternatives à celles-ci sont de mises pour un programme de l'après-2015 qui remédie aux inégalités.

b. Les problèmes de la coopération au développement jusqu'à présent et le succès limité de la coopération sur l'égalité des genres, les organisations de droits des femmes et les programmes en matière de droits des femmes

Le système international « d'aide » est en crise depuis longtemps, ce qui a débouché en 2003 à l'émergence de « l'efficacité de l'aide » comme enjeu prioritaire, son premier Forum de haut niveau (FHN-1) ayant eu lieu à Rome. C'est là que les pays donateurs et les pays « partenaires » ont convenu que le progrès effectué dans les programmes et dans leur mise en œuvre sur le terrain devrait être une mesure concrète et importante de leur succès, ce qui allait requérir des efforts d'harmonisation aux niveaux international et régional (OCDE, 2003, p. 11). La Déclaration de Paris du FHN-2 en 2005 et le Programme d'action d'Accra (PAA) issu du FHN-3 de Ghana constituaient, jusqu'à récemment, les cadres de référence établis pour la communauté des donateurs concernant l'impact et l'efficacité de l'aide et la relation entre les donateurs et les bénéficiaires. Les organisations de droits des femmes ont dénoncé le programme de l'efficacité de l'aide comme étant hautement politique, dominé par les donateurs, manquant de légitimité, manquant d'une dimension du genre et souffrant d'un trop faible système de suivi et de reddition de compte. À ces aspects s'ajoutent les critiques^{vii} que le processus du programme soit trop technique et qu'il ne soit pas assez centré sur les résultats concrets de réduction de pauvreté et d'élimination de l'inégalité des genres (Schoenstein et Alemany, 2011).

Les constats du module volontaire sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris montrent que les pays ont fait davantage de progrès dans l'indicateur « appropriation de l'égalité hommes-femmes » que dans les indicateurs « les résultats en matière d'égalité hommes-femmes » et « responsabilité mutuelle s'agissant de l'égalité hommes-femmes ». Le module a constaté que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes étaient, dans l'ensemble, relativement bien ancrées dans les stratégies de développement nationales et que l'intégration transversale de la dimension de genre était l'approche la plus commune de ces stratégies nationales. Cela dit, les ressources attribuées à l'égalité des genres par les pays ou par les donateurs étaient insuffisantes, ce qui

compromettait la mise en œuvre des dites stratégies. Qui plus est, le module a démontré que les données ventilées selon le genre n'étaient rarement disponibles, ni recueillies ou analysées, de façon systématique. Dans les cas où les données ventilées étaient recueillies et employées dans la prise de décision, cela amenait à mettre davantage d'accent sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ainsi que sur les allocations budgétaires de la part des donateurs et des pays concernés (OCDE-CAD, 2011, p. 6).

L'intégration transversale de la dimension de genre (ou « gender mainstreaming ») est devenue l'outil principal dans les années 1990 pour intégrer, comme le dit son nom, l'égalité des genres à toutes les phases et les couches des politiques de coopération au développement, d'organisations internationales ou de processus nationaux d'élaboration des politiques. L'intégration transversale du genre avait aux fins d'empêcher la marginalisation des projets spécifiques aux femmes, mis en œuvre dans les années 1970 et 1980. L'outil avait aussi pour but d'intégrer la question de l'égalité des genres à toutes les activités de développement (AWID et GEAR, 2010).

Si l'intégration transversale du genre offre certaines possibilités intéressantes, en pratique, elle a été problématique. Mehra et Gupta (2006, p. 6) mettent en garde que l'outil :

« n'a pas été adopté assez pleinement ou systématiquement pour nous permettre de tirer des conclusions définitives quant à son efficacité ou inefficacité. Dans la plupart des cas, le processus est incomplet et mis en œuvre de façon inadéquate ; dans certains cas, le processus a été abandonné à moitié chemin. Qui plus est, notamment en ce qui concerne les organisations multilatérales ou bilatérales de développement, le processus d'intégration transversale du genre n'a pas été intégré aux opérations ; les opérations étant la dimension ayant la plus grande incidence sur le terrain et aboutissant à des résultats véritablement concrets en matière d'efficacité de l'aide. » (*Traduction libre*)

De plus, l'incidence des politiques publiques et de développement sur les femmes et l'égalité des genres n'est pas souvent adéquatement mesurée et surveillée. Les capacités institutionnelles pour les droits des femmes et l'égalité des genres demeurent un défi dont la compréhension intégrale dépend de membres du personnel spécialisés en genre plutôt que de compétences requises de tous les employés. L'intégration transversale du genre est souvent vue comme une « case à cocher » et les exigences d'inclusivité sont souvent prises à la légère. Dans

le même temps, l'intégration transversale du genre a causé la diminution des ressources affectées à l'égalité des genres et aux droits des femmes. Le phénomène s'est manifesté dans les réductions du financement pour les ONG, notamment les ONG de femmes^{viii}, lorsque les agences de financement, notamment les agences bilatérales, mettaient en œuvre les stratégies d'intégration transversale du genre, selon la logique que les ressources seraient de toute façon intégrées dans les différents secteurs d'activités (Schoenstein et Alemany, 2011, pp. 10-11).

En ce qui concerne la **reddition de compte**, les indicateurs^{ix} approuvés dans le cadre du processus post-Busan représentent un changement positif. En effet, un nouvel indicateur mesure le pourcentage de pays munis de systèmes qui surveillent et publient des affectations des ressources publiques pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Le document « Partenariat de Busan » stipule également que tous les acteurs de la coopération au développement **doivent recueillir des données tenant compte de la dimension du genre ainsi que des données ventilées selon le genre** et doivent orienter leur mise en œuvre selon ces données. Bien qu'il s'agisse là d'une occasion unique d'avancer la cause de l'égalité des genres dans la coopération au développement, le document « Partenariat de Busan » ne fait pas directement mention des droits des femmes. Par ailleurs, les conclusions du FHN-4 de Busan^x ne proviennent pas d'une approche globale au développement et à la coopération au développement fondée sur les droits humains, pour ne nommer que ces lacunes.^{xi} De plus, le fait que les donateurs ne soient toujours pas entièrement tenus de rendre compte de leur rendement ni des ressources qu'ils affectent à l'égalité des genres, à la mobilisation des femmes ainsi qu'à l'autonomisation collective des femmes, constitue une grave lacune.

La baisse de l'aide publique au développement (APD) est un autre obstacle à la réalisation de l'égalité des genres et des droits des femmes dans le contexte du développement et de la coopération au développement (OCDE, 2012) et ce, malgré des plaidoyers revendiquant des niveaux d'APD équivalents à 0,7 % du PIB. Certains pays donateurs ont réduit leur apport à l'APD en raison de la crise, ce qui n'a fait qu'exacerber les effets négatifs de celle-ci, de sorte que les pays récipiendaires voient leur budget diminué et soient forcés de réduire encore davantage leurs dépenses publiques. En ce qui concerne les pays hautement dépendants des envois de fonds ou des exportations, le bouleversement à court terme et le fardeau financier causés par

l'augmentation des taux d'intérêt et de la dévaluation des devises pourraient mener à la restriction du financement des programmes d'aide sociale, des régimes de retraite, des écoles ainsi qu'à une diminution des virements (CSI, 2009).

Souvent, les politiques de développement et les pratiques de coopération au développement **ne traitent les questions féministes et de droits des femmes que de façon superficielle ou ne les traitent pas du tout**. Par exemple, une des « graves omissions » des OMD a été « le fait que la violence fondée sur le genre, le droit à l'avortement, la santé et les droits en matière de reproduction (notamment l'identité de genre et l'orientation sexuelle) ainsi que les besoins et les droits des jeunes n'aient pas été traités et qu'on ait au lieu défini la santé reproductive qu'en fonction de la santé maternelle » (DAWN, 2012, p. 2, *traduction libre*). De plus, au-delà de l'orientation des OMD3 sur la santé maternelle, les mesures législatives et les programmes liés aux autres dimensions de la santé des droits en matière de reproduction ont été en grande partie négligés par les acteurs de la coopération au développement, en dépit de leur engagement à l'égard des droits humains de façon globale.

En somme, l'expérience jusqu'ici de la coopération au développement en matière d'égalité des genres et de droits des femmes suggère que le cadre de l'après-2015 devrait : énoncer clairement les mécanismes redditionnels, notamment des exigences particulières concernant la collecte de données ventilées selon le genre et la reddition de compte axée sur les résultats ; être réaliste par rapport aux défis concernant la mise en œuvre de l'intégration transversale du genre et financer directement les initiatives d'égalité des genres ; adopter une vision holistique de l'égalité des genres et des droits des femmes, en tenant compte des engagements déjà formulés dans les instruments de protection des droits humains.

III. Considérations générées pour un programme de l'après-2015 : transformer le modèle de développement dominant et s'attaquer aux racines des inégalités

On propose déjà des objectifs précis de développement pour le nouveau cadre et on discute sérieusement d'inclure un objectif lié à l'égalité des genres. Cela dit, l'AWID se soucie que se

précipiter ainsi détourne l'attention et l'énergie des vraies questions qui permettraient d'ériger un cadre de développement efficace pour l'après-2015. Elle craint aussi que cela n'éclipse le fait que nous sommes encore loin d'une mise en œuvre acceptable des autres objectifs qui bénéficient déjà d'un vaste consensus international : les droits humains. Étant donné les lacunes largement admises des OMD (AWID, 2008), l'AWID est convaincue que l'élaboration d'un nouveau cadre doit se prévaloir des leçons du passé et doit mettre en question, avec un esprit critique, les suppositions sous-jacentes aux modèles de développement. Il ne s'agit pas simplement de revoir les propositions de politiques. « Non seulement le paradigme de croissance fondée sur le marché détermine nos conditions économiques et notre relation avec la nature, mais il a aussi créé un système de valeurs profondément ancré dans notre conscience sociale » (Wichterich, 2012, p. 37, *traduction libre*). Comme pour les normes relatives au genre, une réorientation complète est de mise. Ainsi, le programme pour l'après-2015 doit poser la question suivante : **quel est le cadre de développement ou système économique le plus favorable à l'égalité des genres et aux droits humains ?**

Les leçons que nous tirons des exemples explorés dans cette partie nous permettent de formuler des recommandations ouvrant la porte à une tout autre façon de concevoir le développement, une façon qui s'articule autour de l'égalité des genres et des droits humains. Les points susmentionnés proviennent principalement de collaborations de recherches antérieures de l'AWID ainsi que des constats présentés lors de notre forum international de 2012, *Transformer le pouvoir économique pour faire avancer les droits des femmes et la justice*.

Approches au développement :

Tout programme de développement doit avoir pour fondement les droits humains. On a amplement traduit les objectifs de développement en maints instruments de droits humains ; il faut maintenant montrer de réels progrès dans leur réalisation. Une approche fondée sur les droits humains requière que ceux-ci (tels que le droit à l'alimentation, le droit au meilleur état de santé possible et le droit de vivre sans violence) soient au cœur du processus de développement et qu'ils servent de lunettes éthiques à travers lesquelles on évalue les politiques, économiques ou autres.

Le développement doit être durable, en ce sens que nous devons regarder les enjeux

mondiaux actuels avec des « lunettes d'écosystème ». Nous ne pouvons pas nous permettre un programme de développement où le bien-être des personnes ne soit pas équivalent au bien-être de la planète. Pour ce faire, nous pouvons nous tourner vers les valeurs sous-jacentes aux économies non marchandes, telles la réciprocité, le collectivisme, la solidarité et l'harmonie avec la nature.

Les politiques et les pratiques de développement doivent s'attaquer aux injustices du modèle néolibéral et des sociétés patriarcales. Pour ce faire, il faut adapter le modèle de développement à la justice sociale et relative au genre, aux démocraties inclusives et participatives ainsi qu'à un système mondial plus viable et équitable. Tout cadre qui soit axé sur les inégalités devrait non seulement viser à améliorer les inégalités à mesure qu'elles se manifestent, mais aussi s'attaquer aux racines des inégalités ainsi que reconnaître les inégalités à la lumière des intersections du genre, des conditions économiques, sociales et autres.

Il faut reconnaître les services sociaux comme étant essentiels au développement et rendre visible la diversité du travail non rémunéré sur lequel dépend l'économie marchande.

Maints groupes explorent à l'heure actuelle des systèmes alternatifs desquels nous pouvons apprendre et nous inspirer pour adopter une vision du développement qui aille bien au-delà de la croissance économique. Considérons par exemple :

- Le **Buen Vivir**, ancré dans une cosmovision (ou vision du monde) autochtone andine, se concentre sur les réalisations collectives (plutôt qu'individuelles) pour une vie équilibrée, en harmonie avec les autres humains, les êtres vivants et la nature. Il s'organise autour des principes de complémentarité, de réciprocité et de coopération.
- La **souveraineté alimentaire** est en quelque sorte une critique de l'agroentrepreneuriat (qui s'insère dans le modèle de développement dominant) et du fait qu'il entrave le droit des personnes à déterminer leur propre système alimentaire et agricole, et de bénéficier d'aliments sains et culturellement adéquats par l'entremise de méthodes de production écologiquement durables (Déclaration de Nyéléni).
- Le **mouvement de décroissance** recadre drastiquement la notion de croissance

(ou de développement) de façon à réorienter celle-ci vers des alternatives viables (par exemple, l'agriculture biologique, l'énergie renouvelable et le transport viable). Il cherche la « décroissance » ou la réduction des aspects non viables de l'économie (les combustibles fossiles, l'énergie nucléaire, le transport aérien, les voitures, etc.) (Wichterich, 2011, Les cahiers de l'IDeA).

Mécanismes pour faciliter et contrôler la mise en œuvre concrète des engagements en matière de développement :

Aller au-delà des indicateurs existants (comme le PIB) de sorte que les diverses communautés puissent elles-mêmes choisir les indicateurs de bien-être et de viabilité qui leur conviennent et qui reflètent leurs conditions socioéconomiques (en demeurant axés sur les engagements universels en matière de droits humains). Une telle stratégie mènerait à des discussions vastes et profondes entre les différentes couches de la population de façon à s'entendre sur les priorités et principes directeurs de ces indicateurs.

Adopter une approche d'« obligations redditionnelles multiples » qui reconnaisse et reflète la diversité des acteurs de développement : les organisations de la société civile (OSC) (notamment les organisations féministes et les organisations de droits des femmes), les parlementaires, les administrations locales et le secteur privé. Ces acteurs travaillent à tous les niveaux (du national au régional, en passant par le mondial) et s'appuient déjà sur les mécanismes redditionnels existants du système des droits humains de l'ONU, comme l'Examen périodique universel, inclusif des OSC. Par ailleurs, l'apparition de nouveaux acteurs de développement, notamment les institutions privées et les entreprises, ne fait que renforcer l'importance de cette approche.

Les pays donateurs doivent remplir leurs obligations de financer l'APD à hauteur de 0,7 % de leur PIB, mais il faut aussi mettre en place de nouveaux mécanismes de financement pour le développement de façon à remplacer le problématique système d'aide avec un système fondé sur la solidarité internationale, la coopération entre pays et la bonne gouvernance.

Aligner les politiques et les pratiques économiques avec les objectifs en matière de

développement :

Faire la promotion d'une articulation cohérente des politiques, notamment, de la cohérence entre, d'une part, les politiques en matière de coopération au développement et, d'autre part, les politiques en matière de commerce, d'endettement, d'investissements directs étrangers et de taxation. Toutes les politiques doivent non seulement respecter, mais aussi renforcer les ententes internationales en matière de droits humains et de droits du travail.

Réformer les institutions financières internationales (IFI), telles que l'OMC et la Banque mondiale, de sorte que leur cadre directeur ne soit pas dicté par les politiques économiques néolibérales imposées ni par l'optimisation de la croissance économique, mais par le désir d'améliorer les droits humains et la solidarité internationale dans le contexte d'un système de gouvernance mondial plus juste et adéquat. Cette stratégie comprendrait l'élimination des conditionnalités liées aux prêts afin que les pays puissent choisir d'adopter des politiques contrecycliques pour protéger leurs niveaux de vie, leur commerce et leurs emplois (Molina-Gallart, 2009; voir aussi Waeyenberge et coll., 2011 et Muchhala et coll., 2009).

Adopter un plan de relance mondial pour la création d'emplois complets, décents, productifs et pour assurer des niveaux minimaux de prestation sociale, de sécurité alimentaire et de développement humain (WWG on FfD, 2009). À cette fin, les gouvernements et les IFI devraient donner la priorité au financement social de sorte que la réalisation d'engagements en matière de droits humains passe avant le service des dettes.

Remédier à l'instabilité financière mondiale et s'engager dans de sérieuses négociations pour un nouveau système monétaire international qui prévienne la spéculation contre les devises, mette fin au recours à la devise d'un seul pays comme référence du système en entier, abolisse le besoin d'accumuler des devises étrangères et fournisse un certain niveau de prévisibilité dans le change de devises.

Autres considérations en matière d'égalité des genres et de droits des femmes :

Faire avancer la cause de l'égalité des genres requière le renforcement de l'autonomie

des femmes dans toutes ses formes : autonomie économique, autonomie politique et pleine citoyenneté, droit de vivre sans violence, autonomie sexuelle et reproductive (Alpízar Durán, 2010). Un cadre de développement compréhensif implique le recours à une approche intersectionnelle pour aborder les multiples dimensions de l'égalité des genres et la façon dont ces dimensions se déploient au sein des différents secteurs du développement.

Nous devons aller au-delà des insuffisants efforts antérieurs d'intégration transversale du genre pour nous rapprocher de l'intention originale : placer l'égalité des genres et les droits des femmes au cœur de chaque priorité et secteur du développement. Le Programme de l'après-2015 est l'occasion d'inciter la participation des différents acteurs à cette fin.

Les organisations et mouvements de femmes, dans toute leur diversité, participent à certaines des plus grandes innovations et des plus importantes interventions pour l'avancement des droits des femmes et pour l'égalité des genres. On doit voir les organisations et les mouvements de femmes comme des partenaires-clés à tous les niveaux de développement.

L'AWID présente ces réflexions en guise de contribution initiale aux importantes discussions actuelles. Nous envisageons avec intérêt la poursuite active de ces discussions et sommes déterminé-e-s à inciter nos membres et nos allié-e-s à accroître leurs contributions de sorte que l'avenir du programme de développement international soit fondé sur les droits humains et l'égalité des genres, érigeant ainsi les fondements solides pour **une stratégie de développement à long terme, durable, inclusive et juste pour toutes et pour tous.**

Bibliographie

Alpízar Durán, L. (2010). Discours liminaire d'une table ronde de haut niveau de la 54^e session de la Commission de la condition de la femme (CCF). « La mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Disponible à : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/ievents.html>.

« Anti-poverty groups raise concerns about G20 commitment of funds to IMF. » 2 avril 2009. Disponible à : <http://www.choike.org/2009/eng/informes/7432.html>. (En anglais seulement.)

AWID et Gender Equality Architecture Reform (GEAR). (2010). « Key arguments supporting strong operational capacity on the ground for the proposed New UN Gender Entity. » Projet de document.

AWID. (2008). « Women And The Millennium Development Goals. » Disponible à : <http://www.awid.org/eng/Library/Women-and-the-Millennium-Development-Goals>. (En anglais et en espagnol seulement.)

AWID. (2012). Les cahiers de l'IDeA n°1. Disponible à : <http://www.awid.org/fre/Library/Les-cahiers-de-l-IDeA-1>.

Balakrishnan, R. et Heintz, J. (2010). « Making the International Monetary Fund Accountable to Human Rights. » 23 avril 2010. Disponible à : http://www.huffingtonpost.com/radhika-balakrishnan/making-the-international_b_549976.html. (En anglais seulement.)

BBC. (2012) « Eurozone crisis: Spain announces budget cuts amid protests. » 27 septembre 2012. <http://www.bbc.co.uk/news/world-europe-18792427>. (En anglais seulement.)

Bissio, R. (2012) « Le droit à l'avenir : version abrégée du rapport 2012 de Social Watch ». *Développement durable : le droit à l'avenir*. Disponible à : http://www.socialwatch.org/sites/default/files/SW_Abregee_2012_fr.pdf

CNUCED. (2012). *Rapport sur le commerce et le développement, 2012*. Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Disponible à : http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/tdr2012_fr.pdf.

CSI – Confédération syndicale internationale. (2009). *Emploi – le chemin de la reprise : le rôle central de l'emploi dans la réponse à la crise*. Disponible à : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Financial_crisis_FR.pdf.

« Déclaration de Nyéléni. » *Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale*. Disponible à : <http://www.world-governance.org/spip.php?article72&lang=fr>.

ESCR-NET, l'AWID, Center of Concern, CWGL, et CESR. (2010). « Bringing Human Rights to Bear in Times of Crisis: A human rights analysis of government responses to the economic crisis. » Mémoire présenté à la séance de haut niveau de la 13^e session du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies sur les crises mondiales économiques et financières. Disponible à : http://www.escr-net.org/usr_doc/HRResponsestoEconCrisis_Final.pdf. (En anglais seulement.)

Gender Action. (2009). *Gender Action Link: Gender, the IFIs & Debt*. Disponible à : http://www.genderaction.org/images/2009Sept_Debt%20Link_AR.pdf.

Ghosh, J. (2010) « Beyond the Crisis. » *The European*. Disponible à : <http://www.theeuropean-magazine.com/85-gosh/86-economic-crisis>. (En anglais seulement.)

Jain, D. et Elson, D. (édit.). (2011). *Harvesting Feminist Knowledge for Public Policy: Rebuilding Progress*. CRDI et Sage. Disponible à : <https://idl-bnc.idrc.ca/dspace/bitstream/10625/47212/1/133585.pdf>. (En anglais seulement.)

Mehra, R., et Gupta, G. (2006). *Gender Mainstreaming: Making it happen*. International Center for Research on Women (ICRW). Disponible à : <http://icrw.jacksonriverdev.com/files/publications/Gender-Mainstreaming-Making-It-Happen.pdf>. (En anglais seulement.)

Molina-Gallart, N. (2009). « Bail-out or blow-out? IMF policy advice and conditions for low-income countries at a time of crisis. » Eurodad. Disponible à : <http://eurodad.org/3679/>. (En anglais et en espagnol seulement.)

Muchhala, B. Molina, N. Chowla, P. et Ambrose, S. (2009). « IMF financial package for low-income countries: Much ado about nothing? » Disponible à : http://www.brettonwoodsproject.org/doc/wbimfroles/IMF_muchado.pdf. (En anglais seulement.)

OCDE-CAD. (2003). « Harmoniser l'aider pour renforcer son efficacité. » Disponible à : <http://www.oecd.org/fr/developpement/efficacite/20899586.pdf>.

OCDE-CAD. (2011). *Constats du module sur l'égalité hommes-femmes de l'Enquête 2011 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*. Disponible à : <http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/49029221.pdf>.

OCDE-CAD. (2012). « Développement : l'aide aux pays en développement fléchit sous l'effet de la récession mondiale. » Disponible à : <http://www.oecd.org/fr/presse/developpementlaideauxpaysendveloppementflechitsousleffetdelarecessionmondiale.htm>.

OIT. (2009). *The Financial and Economic Crisis : A Decent Work Response*. OIT, Genève. Disponible à : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_104074/lang--en/index.htm. (En anglais et en espagnol seulement.)

Schoenstein, A., et Alemany, C. (2011). « Development Cooperation Beyond the Aid Effectiveness Paradigm: A women's rights perspective. » Document de travail. Contributeurices : Raaber, N., Aguiar, D., Scampini, A., Hopenhaym, F., Vidal, V. Larrosa I. L'Association pour les droits de la femme et le développement. Disponible à : <http://www.awid.org/eng/Library/Development-Cooperation-Beyond-the-Aid-Effectiveness-Paradigm-A-women-s-rights-perspective>. (En anglais et en espagnol seulement.)

Smiles, S. (édit.). (2012). *Breaking through the development silos. Sexual & reproductive health & rights, millennium development goals and gender equity. Experiences from Mexico, India and Nigeria*. Development Alternatives with Women for a New Era (Dawn). <http://www.dawnnet.org/uploads/documents/SRHR.pdf>. (En anglais seulement.)

Sommet mondial de l'alimentation, 1996. Voir <http://www.fao.org/docrep/003/W3613F/W3613F00.HTM>.

de Sousa Santos, B. (2012) Présentation à la séance approfondie du Forum de l'AWID de 2012, « Re-envisioning Development, exploring alternative constructions across the Globe. » Istanbul, Turquie, du 19 au 22 avril 2012.

Sumeo, K. (2009). *L'impact de la crise sur les femmes des îles du Pacifique : un instantané de la situation*. L'AWID. Disponible à : <http://www.awid.org/fre/Library/Notes-L-impact-de-la-crise-sur-les-droits-des-femmes-perspectives-sous-regionales>.

UNICEF et ONU Femmes. (2012). « Global Thematic Consultation and Call for Proposals/Papers: Addressing Inequalities. » Juin 2012. Disponible à : <http://post2015.org/2012/06/29/unicef-and-un-women-call-for-papers-addressing-inequalities-in-the-post-2015-development-agenda/>. (En anglais seulement.)

Van Waeyenberge, E., Bargawi, H. et McKinley, T. (2011). *Standing in the Way of Development? A Critical Survey of the IMF's Crisis Response in Low-Income Countries*. TWN Global Economy Series, n°31.

Via Campesina. (1996). « Déclaration pour la souveraineté alimentaire de 1996 ». Sommet mondial de l'alimentation. 11 au 17 novembre 1996. Rome, Italie. Disponible à : <http://www.nyeleni.org/spip.php?article52>.

Vogel, L. (2000). « Domestic Labor Revisited. » *Science & Society*, Vol. 64, N°2, été 2000. Disponible à : <http://biblioteca.clacso.edu.ar/ar/libros/cuba/if/marx/documentos/22/Domestic%20Labor%20Revisited.pdf>. (En anglais seulement.)

Waring, M., Mukherjee, A., Shivdas, M. et Carr, R. (2011). *Who Cares? The Economics of Dignity*. Commonwealth Secretariat.

Waring, M. et Mukherjee, A. (2012). « Social Protection A question of delivering on rights and resources. » Document de travail. *Commonwealth Secretariat*. N°13. Avril 2012. Disponible à : <http://www.thecommonwealth.org/files/246777/FileName/SocialProtectionDP13EB.pdf>. (En anglais seulement.)

Wichterich, C. (édit.). (2010). « In Search for Economic Alternatives for Gender and Social Justice: Voices from India. » *Women in Development Europe (WIDE)*. Disponible à : <http://www.in.boell.org/web/112-465.html>. (En anglais seulement.)

Wichterich, C. (2011). « Reflections on De-Growth ». *Révision des alternatives aux modèles et aux stratégies de développement : Contribution spéciale pour le 12^e Forum international de l'AWID*. Les cahiers de l'IDEA n°1, l'AWID. Disponible à : <http://www.awid.org/fre/Library/Les-cahiers-de-l-IDEA-1>.

Wichterich, C. (2012). « The Future we Want – A Feminist Perspective. » Fondation Heinrich Böll, série « Ecology », Vol. 21. Fondation Heinrich Böll, Berlin. Disponible à : <http://www.boell.org/web/141-Christa-Wichterich-Future-We-Want-Feminist-Perspective.html>. (En anglais seulement.)

Women's Working Group on Financing for Development (WWG on FfD). (2009). « Time to Act: Women Cannot Wait A call for rights based responses to the global financial and economic crisis. » Juin 2009. Disponible à : <http://www.awid.org/Library/Time-to-Act-Women-Cannot-Wait2>. (En anglais seulement.)

Notes

- i Certains pays à revenu élevé (comme l'Islande, la Grèce et l'Espagne) souffrent aussi d'une réduction d'autonomie en matière d'élaboration de politiques, une situation qui était jusqu'à présent réservée aux pays à revenu faible et intermédiaire. Ces pays ont été forcés d'emprunter auprès d'entités prestataires, comme le FMI, pour éviter de faire défaut. Ces nouveaux prêts sont cependant liés à des conditions en matière de politiques et réduisent donc la marge de possibilité des pays à décider de leurs politiques.
- ii En Espagne, par exemple, le taux de chômage chez les jeunes a atteint près de 50 %. Voir Monaghan, A. (2012). « Youth unemployment passes 50pc in Spain and Greece ». *Daily Telegraph*. 2 avril 2012. Disponible à : <http://www.telegraph.co.uk/finance/financialcrisis/9181776/Youth-unemployment-passes-50pc-in-Spain-and-Greece.html>. (En anglais seulement.) Voir aussi : OIT. (2012). « Tendances mondiales de l'emploi 2012 ». Disponible à : http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-employment-trends/WCMS_171742/lang--fr/index.htm.
- iii Voir : Babones, S. (2011). « United We Fall : Inequality on the Rise ». Disponible à : <http://inequality.org/oecd-on-inequality-rise/>. (En anglais seulement.) Voir aussi : OMC. (2012). « Rise of Inequality at Center of Global Economic Crisis ». Disponible à : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/2012/int061412a.htm>. (En anglais seulement.)
- iv Selon les discussions ayant eu lieu lors de la réunion stratégique intitulée « Analyzing the Impacts Of the Systemic Crisis On Women: integration of women's rights in existing and future responses », organisée par l'AWID les 1 et 2 novembre 2009 à New York, New York.
- v Voir : Molina-Gallart, N. (2009). « Bail-out or blow-out? IMF policy advice and conditions for low-income countries at a time of crisis. » Eurodad. Disponible à : <http://eurodad.org/3679/>. (En anglais et en espagnol seulement.) Voir aussi : Van Waeyenberge, E., Bargawi, H. et McKinley, T. (2011). « Standing in the Way of Development? A Critical Survey of the IMF's Crisis Response in Low-Income Countries. » Un rapport préparé par Eurodad et TWN. Voir aussi : Muchhala, B. Molina, N. Chowla, P. et Ambrose, S. (2009). « IMF financial package for low-income countries: Much ado about nothing? » Disponible à : http://www.brettonwoodsproject.org/doc/wbimfroles/IMF_muchado.pdf. (En anglais seulement.)
- vi Voir : Brennan, B., Llistar, D. et coll. (2009). « Enlazando Alternativas. European Union and Transnational Corporations. Trading Corporate Profits for Peoples' Rights. » Disponible à : <http://www.tni.org/report/european-union-and-transnational-corporations>. (En anglais seulement.) Voir aussi : Phillips, P. et Soeiro, K. (2012). « The Global 1%: Exposing the Transnational Ruling Class. » Août 2012. Disponible à : <http://www.projectcensored.org/top-stories/articles/the-global-1-exposing-the-transnational-ruling-class/>. (En anglais seulement.) Voir aussi : Vitali S, Glattfelder J.B. et Battiston, S. (2011). « The Network of Global Corporate Control. » Disponible à : <http://www.plosone.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pone.0025995>. (En anglais seulement.)
- vii Voir par exemple les publications de l'AWID et d'autres organisations de droits des femmes en matière d'efficacité de l'aide : <http://www.awid.org/fre/Nos-publications/Efficacite-de-l-Aide>.
- viii Conclusions issues de réponses de sondage recueillies auprès de 1000 organisations de droits des femmes. Voir : Kerr, J. (2007). *Viabilité financière des mouvements de femmes dans le monde entier. Deuxième rapport Finance-la*. Disponible à : <http://www.awid.org/fre/A-Propos-de-l-AWID/Nouvelles-de-l-AWID/Viabilite-financiere-des-mouvements-de-femmes-dans-le-monde-entier-Deuxieme-rapport-Finance-la>.
- ix Pour plus de détails sur les indicateurs, voir : http://www.aideeffectiveness.org/busanhlf4/images/stories/Indicators_targets_and_process_for_global_monitoring-French.pdf.

- x Voir aussi : AWID. (2012). « Un nouveau cadre de coopération au développement fonctionnel pour qui ? » *Dossier du vendredi*. 7 septembre 2012. Disponible à : <http://www.awid.org/fre/Actualites-et-Analyses/Dossier-du-Vendredi/Un-nouveau-cadre-de-cooperation-au-developpement-fonctionnel-pour-qui>.
- xi Revue approfondie du Partenariat de Busan pour une coopération efficace : http://www.betteraid.org/en/resources/doc_download/720-cso-analysis-of-busan-partnership-for-effective-development-cooperation-english.html. (En anglais seulement.)